

**Commission du conseil municipal sur le
développement culturel et la qualité du milieu de vie**

CONSULTATION PUBLIQUE

POUR UN NOUVEAU CADRE D'INTERVENTION EN ART PUBLIC

Rapport de consultation et recommandations

**Rapport déposé au
conseil municipal le 21 septembre 2009**

Montréal 

Ville de Montréal

Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux comités et commissions du conseil
275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidence

Mme Manon Barbe
Arrondissement de LaSalle

Vice-présidente

Mme Michèle D. Biron
Arrondissement de Saint-Laurent

Membres

M. André Bélisle
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies-Pointe-aux-Trembles

M. Vincenzo Cesari
Arrondissement de LaSalle

Mme Isabel Dos Santos
Arrondissement du Plateau-Mont-
Royal

Mme Carole Du Sault
Arrondissement de Rosemont-La
Petite-Patrie

Mme Eleni Fakotakis
Arrondissement du Plateau-Mont-
Royal

Mme Lyn Thériault
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Montréal, le 21 septembre 2009

Monsieur Marcel Parent
Président du conseil
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.113
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, le rapport de consultation et les recommandations de la commission à la suite de la consultation sur le projet de nouveau cadre d'intervention en art public.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Manon Barbe
Présidente

Original signé

Nicole Paquette
Secrétaire-rechercheuse

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
LE PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE.....	4
POUR UN NOUVEAU CADRE D'INTERVENTION EN ART PUBLIC.....	5
Maintenir et conserver.....	6
Engagement 1	6
Engagement 2	6
Engagement 3	6
Acquérir et développer	6
Engagement 4	6
Engagement 5	6
Engagement 6	7
Engagement 7	7
Engagement 8	7
Engagement 9	7
Diffuser et promouvoir	7
Engagement 10	7
Conclusion.....	7
Engagement 11	7
COMMENTAIRES ET OPINIONS DES CITOYENS ET DES ORGANISMES	8
Assurer la protection des œuvres d'art	8
Hausser les budgets octroyés au Bureau d'art public.....	8
Soutenir l'art public temporaire.....	9
Reconnaître l'art mural.....	10
Créer une bourse, un prix et un concours international en art public.....	10
Promouvoir et diffuser l'art public.....	10
Se doter d'une politique de commémoration et d'une procédure d'acquisition par don.....	11
Se doter d'un règlement d'intégration de l'art public	11
Former des brigades d'entretien	12
Autres commentaires	12
EN CONCLUSION	13
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION.....	14
ANNEXE	17
Liste des intervenants	17
Liste des mémoires	17

INTRODUCTION

La commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie a débuté la consultation publique avec la présentation du nouveau cadre d'intervention en art public le 13 mai 2009. La commission a par la suite accueilli les mémoires et commentaires en séance publique le 3 juin et elle a adopté ses recommandations sur le sujet à l'étude le 3 septembre dernier. Au cours de ces séances, M. Jean-Robert Choquet, directeur du développement culturel, M. Yves Dumas, chef de division et Mme Francyne Lord, commissaire à l'art public, tous trois du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, ont présenté le nouveau cadre d'intervention et répondu aux questions du public et des commissaires.

LE PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Deux semaines avant l'assemblée publique, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. La consultation a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le portail de la Ville. La documentation afférente au thème à l'étude a été rendue disponible, pour consultation, dans tous les lieux d'affichage des avis et sur le portail de la Ville.

Plus de 2 000 personnes et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet à l'étude ont été invités, tant par la poste que par courrier électronique. Un communiqué de presse a également été diffusé auprès de tous les médias.

Les séances publiques de la commission comportaient une période de questions et commentaires réservée aux citoyens et la commission a entendu douze interventions et reçu huit mémoires.

Cette consultation publique a nécessité trois séances de travail de la commission afin de préparer l'assemblée, analyser les interventions et formuler les recommandations. Durant ses travaux, la commission a pu compter sur la collaboration précieuse de M. Jean-Robert Choquet, directeur du développement culturel et Mme Francyne Lord, commissaire à l'art public.

Ce rapport, la documentation afférente et les mémoires peuvent être consultés sur le portail de la Ville www.ville.montreal.qc.ca/commissions

POUR UN NOUVEAU CADRE D'INTERVENTION EN ART PUBLIC

C'est en juin 2002 que les participants au Sommet de Montréal ont reconnu le rôle de la culture dans le développement de Montréal, « *une métropole de création et d'innovation, ouverte sur le monde* ».

Les travaux subséquents au Sommet de Montréal ont amené la tenue d'une vaste consultation publique au cours des premiers mois de l'année 2005, consultation au cours de laquelle l'Office de consultation publique de Montréal a invité la population montréalaise à participer à une des onze séances publiques. Trois ateliers thématiques ont permis d'approfondir la réflexion sur certains thèmes si bien que l'ensemble de la démarche a permis à tous ceux et celles qui souhaitaient exprimer leurs points de vue, de le faire. L'Office a déposé son rapport de consultation en mai 2005.

À la suite de cette vaste consultation, la Ville de Montréal a adopté, en 2005, la Politique de développement culturel *Montréal, métropole culturelle*. Celle-ci comporte 38 engagements qui s'articulent autour de trois enjeux principaux :

- l'accessibilité ;
- le soutien aux arts et à la culture ;
- la qualité culturelle du cadre de vie.

L'engagement 28 porte sur l'art public :

« La Ville tracera, en collaboration avec les arrondissements, un plan global d'intervention en art public qui inclura notamment un programme d'acquisitions de nouvelles œuvres, un programme municipal d'intégration des arts à l'architecture, ainsi que des mesures de protection des œuvres d'art public intégrées au domaine privé. »

En dévoilant sa proposition pour un nouveau cadre d'intervention en art public, la Ville de Montréal donne suite à ses engagements tout en s'assurant du maintien en bon état des œuvres d'art de sa collection, de la croissance et de la promotion de celle-ci.

Rappelons que l'art public s'inscrit par ailleurs dans les nouvelles politiques montréalaises mises en place par la Ville depuis 2004 :

- le Plan d'urbanisme
- la Politique du patrimoine
- la Politique de développement culturel 2005-2015 et le plan d'action qui en découle.

Le nouveau cadre d'intervention en art public est fondé sur trois principes directeurs :

- bâtir sur l'expérience et les acquis;
- intégrer l'art public aux stratégies et projets de la Ville;
- favoriser la participation des entreprises.

Trois axes d'intervention sont proposés en rapport avec les principes directeurs :

- maintenir et conserver;
- acquérir et développer;
- diffuser et promouvoir.

Onze engagements découlent de ces trois axes d'intervention.

Maintenir et conserver

Sous l'axe *Maintenir et conserver*, il est proposé de :

Engagement 1

Compléter et mettre à jour l'inventaire de la collection d'art public municipal, en documentant l'état de conservation des œuvres, leur contexte artistique et historique, ainsi que l'histoire des lieux.

Engagement 2

Se doter d'un plan de conservation de la collection municipale d'art public, incluant un programme amélioré d'entretien des œuvres.

Engagement 3

Se doter d'un règlement sur la protection des œuvres d'art et en confier l'application aux arrondissements.

Acquérir et développer

Cet axe comprend six engagements. Il est proposé :

Engagement 4

D'adopter un règlement sur l'intégration des arts à l'architecture pour toute nouvelle construction municipale.

Engagement 5

D'intégrer l'art public dans tous les projets d'aménagement urbain sous responsabilité municipale et d'inciter les arrondissements à se doter, chacun, d'un plan de développement de l'art public.

Engagement 6

De lancer et réaliser, à tous les deux ans et avec l'appui du milieu des affaires, un projet emblématique d'art public.

Engagement 7

D'inciter les promoteurs immobiliers ainsi que les propriétaires à intégrer l'art public dans leur projet de développement.

Engagement 8

De mettre en place une stratégie visant à favoriser la réalisation d'installations temporaires sur le domaine public. Cette stratégie inclura le soutien logistique et une contribution financière.

Engagement 9

D'adopter une procédure d'acquisition par don.

Diffuser et promouvoir

Cet axe comporte un engagement :

Engagement 10

Élaborer, autant au profit des citoyens que des partenaires internes et externes, des outils de diffusion qui facilitent la connaissance de l'art public sur le territoire montréalais. Dans cet esprit, miser de manière prioritaire sur l'utilisation des technologies Web.

Conclusion

Engagement 11

Former un comité en art public dont les membres seront désignés par le conseil municipal.

Ce comité vise à favoriser la mise en place du cadre d'intervention. Il serait formé de bénévoles et aurait pour mandat de formuler des avis sur la mise en œuvre du nouveau cadre d'intervention en art public.

COMMENTAIRES ET OPINIONS DES CITOYENS ET DES ORGANISMES

Douze personnes ont pris la parole durant l'une ou l'autre des trois séances publiques de la commission. La commission a reçu huit mémoires en rapport avec le sujet à l'étude.

Les commentaires et mémoires des intervenants ont porté principalement sur la protection des œuvres d'art, la hausse des budgets octroyés à l'art public, le soutien à l'art public temporaire, la reconnaissance de l'art mural, la création d'une bourse, d'un prix et d'un concours international en art public, la promotion et la diffusion de l'art public, la commémoration, l'intégration de l'art public aux projets publics et privés et, enfin, la création de brigades d'entretien.

Assurer la protection des œuvres d'art

La protection des œuvres d'art préoccupe plusieurs intervenants et organismes. Le Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV) propose ainsi à la commission d'assurer la protection des droits d'auteur et la juste rémunération des artistes dont les œuvres sont diffusées sur Internet. Le Conseil des arts de Montréal fait part de son inquiétude quant à l'avenir de la sculpture de François Dallegret en façade de l'ancienne École des Beaux-Arts, édifice qu'occupait auparavant le Conseil.

La commission est sensible à la protection des œuvres d'art et, en lien avec le troisième engagement proposé au nouveau cadre d'intervention, elle recommande la poursuite des travaux en vue de se doter d'un règlement précisant la protection des œuvres d'art reconnues sur le domaine privé. De plus, à la suggestion de Culture Montréal, elle recommande d'évaluer la faisabilité d'assurer la protection de ses œuvres d'art en vertu de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., chapitre B-4).

Hausser les budgets octroyés au Bureau d'art public

La protection des œuvres d'art, la promotion et la diffusion de l'art public de même que le développement nécessitent des investissements. Tant Culture Montréal que le Mouvement Art Public (MAP), MU, RAAV et Odace Évènements recommandent de hausser le budget du Bureau d'art public ou suggèrent des moyens permettant de consacrer davantage de financement aux activités du Bureau d'art public. Parmi ces moyens, soulignons la mise en place d'une taxe applicable à l'affichage publicitaire sur la voie publique.

La commission a pris connaissance de l'évolution, depuis 1989, du budget consacré à l'entretien des œuvres d'art. Ainsi, en 1989, la Ville consacrait annuellement 25 000, \$ à l'entretien de 115 œuvres. En 2009, la Ville possède une collection de 300 œuvres et elle consacre annuellement 30 000, \$ à l'entretien de ses œuvres, ce qui représente, par rapport à 1989, une hausse globale de 5 000, \$, soit 250, \$ par année pour presque trois plus d'œuvres. Objectivement, cela signifie que la Ville consacrait 210, \$ par œuvre à l'entretien en 1989 et qu'elle ne consacre, en 2009, que 100, \$ par œuvre. Si l'on tient compte de l'indice des prix à

la consommation, ce montant est encore moindre puisqu'il était possible d'obtenir davantage de biens et services en dollars de 1989. En effet, selon l'Indice des prix à la consommation annuel Canada indice d'ensemble¹ établi par Statistique Canada, pour obtenir 100 \$ de biens en 1989, il faut compter 152,50 \$ en 2009. Par ailleurs, plusieurs œuvres accusent un certain âge et nécessitent davantage d'entretien.

Dans ce contexte, la commission recommande de consacrer, dès 2010, un budget annuel d'au moins 150 000 \$ à l'entretien des œuvres d'art, ce qui représente 500 \$ par œuvre. Il s'agit d'un budget somme toute fort modeste si l'on considère que le remplacement des bannières de l'œuvre *Neuf Couleurs au vent* aménagée à l'angle des rues Amherst et Sherbrooke coûte 28 000, \$ annuellement. Le montant de 150 000 \$ est si modeste en fait qu'il permettrait tout au plus de retrouver sensiblement le même niveau d'entretien qu'en 1989.

La commission recommande également que la Ville de Montréal hausse le budget global accordé au Bureau d'art public dès que la situation financière de la Ville le permettra. L'art public constitue un volet essentiel de *Montréal, métropole culturelle*. En outre, l'art public s'intègre aux grandes politiques de la Ville comme le Plan d'urbanisme et la Politique du patrimoine.

Soutenir l'art public temporaire

Le soutien aux manifestations d'art temporaire a été abordé à plusieurs reprises. Culture Montréal propose d'amorcer une réflexion sur l'art public temporaire et d'élaborer, en concertation avec les acteurs du milieu culturel, un plan d'action en soutien à cette manifestation artistique. Mouvement Art Public suggère d'appuyer la permanence de l'art public sur la rue, d'encourager et soutenir la pérennité des initiatives en art visuel. MU propose de créer un fonds de soutien à l'art éphémère et souhaite que la stratégie visant à réaliser des projets d'installations temporaires s'applique aussi aux réalisations sur le domaine privé.

Odace Évènements propose également de créer un fonds, calqué sur le modèle des programmes fédéral et provincial, dédié au soutien des événements d'art temporaire. De plus, Odace Évènements propose que la Ville et ses arrondissements assouplissent les exigences en ce qui concerne l'installation d'œuvres temporaires sur le domaine public, que la Ville offre ses ressources matérielles ainsi que l'expertise de ses ressources humaines aux organismes et, enfin, que la Ville investisse dans de grands projets d'art temporaire à tous les deux ans.

La commission, en appui au huitième engagement du nouveau cadre d'intervention en art public, recommande d'évaluer la possibilité de mettre en place un programme dédié aux œuvres d'art éphémères qui tienne compte, dans la sélection des projets, de l'analyse effectuée par les gouvernements du Québec et

¹ www.statcan.gc.ca

du Canada en rapport avec le dit projet.

Reconnaître l'art mural

MU est une entreprise d'économie sociale incorporée en 2006 qui s'inspire du programme Mural Arts Program de Philadelphie². MU propose la création d'un programme d'art mural et la reconnaissance de l'art mural par son intégration dans un programme particulier d'art public ou éphémère. MU suggère d'inclure les particularités de l'art mural dans la définition acceptée d'artiste professionnel.

La commission est favorable à la reconnaissance de l'art mural. Toutefois, l'entretien considérable requis par l'aménagement de murales extérieures de même que la volonté de la Ville d'assurer la pérennité des œuvres d'art amènent la commission à recommander que la Ville de Montréal favorise l'aménagement de murales à l'intérieur de ses édifices accessibles à la population lorsque cette forme d'art est retenue pour le projet. Quant à la possibilité d'inclure les particularités de l'art mural dans la définition acceptée d'artiste professionnel, la commission invite MU à faire des représentations auprès du gouvernement du Québec puisque la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* (L.R.Q., chapitre S-32.01) relève de ce niveau de gouvernement.

Créer une bourse, un prix et un concours international en art public

Le Conseil des arts de Montréal suggère de lancer un concours international à tous les cinq ans afin de permettre à des créateurs mondialement reconnus de se joindre aux artistes locaux en vue de proposer des œuvres emblématiques qui rehausseront et requalifieront les édifices et les quartiers. Culture Montréal propose la création d'un prix « Art public » attribué par l'ordre des architectes du Québec, l'Ordre des ingénieurs et le secteur privé. RAAV suggère de créer une bourse de création en art public et de lancer, aux deux ou trois ans, un grand concours international.

La commission retient l'idée d'un concours international, aussi, elle recommande d'évaluer la possibilité de lancer, à intervalle régulier, un concours international en art public. La commission recommande également la création d'une bourse en art public accordée aux deux ans.

Promouvoir et diffuser l'art public

Héritage Montréal s'intéresse à la protection et à la mise en valeur du patrimoine. L'organisme suggère d'établir des réseaux d'espaces urbains reliant les œuvres

² www.muralarts.org

d'art et ajoute que la planification de l'espace urbain et l'intégration de l'art doivent partager les mêmes préoccupations. Mouvement Art Public propose une diffusion agressive et événementielle de l'art public sur un territoire le plus large possible. MU suggère d'amener les communautés locales à participer aux démarches entourant le choix et l'aménagement d'œuvres d'art public. Le RAAV suggère que le comité conseil, proposé au onzième engagement, puisse promouvoir l'organisation, sur une base triennale, d'un congrès national ou international en art public ou d'un symposium international en art monumental. Mme Ginette Cloutier, consultante en patrimoine, conseille de poursuivre le programme de soutien financier dédié aux organismes qui font connaître l'art public.

La commission est d'avis qu'il faut non seulement promouvoir et diffuser mais qu'il faut aussi éduquer et elle recommande d'accentuer la promotion et la diffusion de l'art public par le biais notamment d'activités de médiation culturelle en milieu scolaire et la création de circuits axés sur la découverte et la mise en valeur de l'art public.

Se doter d'une politique de commémoration et d'une procédure d'acquisition par don

Mme Ginette Cloutier, consultante en patrimoine, a fait part à la commission de ses préoccupations concernant la commémoration de personnalités significatives par la Ville de Montréal. Elle suggère de définir un cadre pour la commémoration.

Quant à la procédure d'acquisition par don, elle représente un moyen important de favoriser le développement de la collection municipale d'art public. Notons que la Ville ne dispose actuellement d'aucune règle en cette matière.

La commission accueille favorablement cette suggestion et elle recommande de confier à un comité de travail le mandat de définir un cadre d'intervention en matière de commémoration qui s'appliquera, entre autres, aux œuvres d'art et à la toponymie. La commission recommande également que la Ville de Montréal se dote d'une politique relative aux dons d'œuvres d'art.

Se doter d'un règlement d'intégration de l'art public

À l'instar du gouvernement du Québec, Culture Montréal et le RAAV proposent que la Ville de Montréal adopte un règlement en vue d'intégrer l'art aux constructions neuves et aux projets de rénovation d'immeubles et infrastructures de la Ville et qui s'appliquerait également aux grands projets de promoteurs immobiliers. Alors que le gouvernement du Québec prévoit qu'une somme équivalant à 1 % du coût total du projet soit consacrée à l'art public, le RAAV propose 2 %.

La commission est d'avis que l'adoption d'un tel règlement représente un levier important permettant l'acquisition d'œuvres et le développement de l'art public tel que préconisé en partie au quatrième engagement de l'axe Acquérir et développer. La commission souhaite que la Ville inclue également au projet de règlement les

projets réalisés par des promoteurs immobiliers privés. Par conséquent, la commission recommande que la Ville de Montréal étudie la possibilité de se doter d'un règlement d'intégration de l'art public s'appliquant à ses projets ainsi qu'aux projets résidentiels, institutionnels, d'infrastructures, commerciaux et de bureaux et qu'elle fixe la valeur de tout projet au-delà de laquelle il sera exigé du promoteur qu'il consacre 1 % du budget de celui-ci à l'art public.

Former des brigades d'entretien

En rapport avec l'entretien des œuvres d'art, le RAAV suggère de créer des brigades d'entretien et de restauration, sur le modèle des entreprises d'économie sociale, financées à même le fonds constitué grâce au 2 % prélevé pour chaque tranche de 100 \$ investie par la Ville dans un projet.

La commission considère cette suggestion fort intéressante, particulièrement dans un contexte où l'expertise requise pour effectuer un entretien adéquat et assurer une restauration de qualité est de plus en plus rare. La commission recommande donc que la Ville de Montréal évalue la faisabilité de former des brigades d'entretien des œuvres d'art en partenariat avec une entreprise d'économie sociale, une ou des corporations de développement économique et communautaire et le milieu scolaire.

Autres commentaires

Parmi les autres commentaires, mentionnons celui du sculpteur Peter Gnass qui souhaite le regroupement, en un seul lieu, des œuvres commémoratives ce qui dégagerait des espaces intéressants pour l'art public contemporain.

EN CONCLUSION

Au terme de la consultation publique, la commission salue le nouveau cadre d'intervention en art public qui apportera un nouveau souffle à cette forme d'art. L'âme de *Montréal, métropole culturelle* s'exprime aussi par le biais des œuvres d'art public aménagées tant sur le domaine public que sur le domaine privé. En plus de constituer une véritable richesse collective pour les Montréalais et les Montréalaises, le développement de l'art public deviendra, dans les années à venir, un atout majeur au niveau international.

Par conséquent, la commission recommande au conseil municipal d'adopter le nouveau cadre d'intervention en art public en tenant compte, dans la mesure du possible, des recommandations qu'elle propose.

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité le 3 septembre 2009.

ATTENDU l'importance accordée à l'art public dans les politiques montréalaises mises en place depuis 2004, notamment le Plan d'urbanisme et la Politique du patrimoine;

ATTENDU l'adoption, par le conseil municipal, en 2005 de *Montréal, métropole culturelle* - Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015 ;

ATTENDU le vingt-huitième engagement de *Montréal, métropole culturelle* - Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015 :

« La Ville tracera, en collaboration avec les arrondissements, un plan global d'intervention en art public, qui inclura notamment un programme d'acquisition de nouvelles œuvres, un programme municipal d'intégration des arts à l'architecture, ainsi que des mesures de protection des œuvres d'art public intégrées au domaine privé. »

La commission

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission

ET RECOMMANDE au conseil municipal :

R-1

Que la Ville de Montréal étudie la possibilité de se doter d'un règlement d'intégration de l'art public s'appliquant à ses projets ainsi qu'aux projets résidentiels, institutionnels, d'infrastructures, commerciaux et de bureaux et qu'elle fixe la valeur de tout projet au-delà de laquelle il sera exigé du promoteur qu'il consacre 1 % du budget de celui-ci à l'art public.

R-2

Que la Ville de Montréal se dote d'une politique relative aux dons d'œuvres d'art.

R-3

Que la Ville de Montréal évalue la possibilité de mettre en place un programme dédié aux œuvres d'art éphémères et qu'elle tienne compte, dans la sélection des projets, de l'analyse effectuée par les gouvernements du Québec et du Canada en rapport avec le dit projet.

R-4

Que la Ville de Montréal confie à un comité de travail le mandat de définir un cadre d'intervention en matière de commémoration qui s'appliquera, entre autres, aux œuvres d'art et à la toponymie.

R-5

Que la Ville de Montréal accentue la promotion et la diffusion de l'art public par le biais notamment d'activités de médiation culturelle en milieu scolaire et la création de circuits axés sur la découverte et la mise en valeur de l'art public.

R-6

Attendu le budget de 25 000 \$ consacré en 1989 à l'entretien de 115 œuvres d'art;

Attendu le budget de 30 000 \$ consacré en 2009 à l'entretien de 300 œuvres;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal consacre, dès 2010, un budget d'au moins 150 000 \$ à l'entretien de ses œuvres d'art.

R-7

Attendu l'entretien considérable requis par l'aménagement de murales extérieures et la volonté de la Ville d'assurer la pérennité des œuvres d'art;

Attendu la demande de reconnaissance de cette forme d'art;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal favorise l'aménagement de murales à l'intérieur de ses édifices accessibles à la population lorsque cette forme d'art est retenue pour le projet.

R-8

Que la Ville de Montréal, lorsque la situation financière le permettra, hausse le budget global accordé au Bureau d'art public.

R-9

Que la Ville de Montréal évalue la possibilité de lancer, à intervalle régulier, un concours international en art public.

R-10

Considérant le troisième engagement du nouveau cadre d'intervention en art public;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal poursuive les travaux en vue de se doter d'un règlement précisant la protection des œuvres d'art reconnues sur le domaine privé.

R-11

Que la Ville de Montréal évalue la faisabilité d'assurer la protection de ses œuvres d'art en vertu de la *Loi sur les biens culturels*.

R-12

Que la Ville de Montréal crée une bourse en art public accordée aux deux ans.

R-13

Que la Ville de Montréal évalue la faisabilité de former des brigades d'entretien des œuvres d'art en partenariat avec une entreprise d'économie sociale, une ou des corporations de développement économique et communautaire et le milieu scolaire.

R-14

Que la Ville de Montréal adopte le nouveau cadre d'intervention en art public en tenant compte, dans la mesure du possible, des recommandations précédentes.

ANNEXE

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christian Bédard, Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV)
M. Dinu Bumbaru, Héritage Montréal
Mme Ginette Cloutier, consultante en patrimoine
M. Michel Despatie, Odace Évènements
Mme Danielle Doucet, DOCOMOMO
M. Peter Gnass, sculpteur
Mme Rose-Marie Goulet, Culture Montréal
Mme Emmanuelle Hébert, MU
Mme Marie-Ève Lamy
M. Claude Marier, Mouvement Art public
Mme Louise Roy et Mme Danielle Sauvage, Conseil des arts de Montréal

LISTE DES MÉMOIRES

Conseil des arts de Montréal
Culture Montréal
M. Du Bois, André, artiste
Mouvement Art Public (MAP)
MU, entreprise d'économie sociale
Odace Évènements
Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV)
Société du Havre de Montréal